



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POLICE NATIONALE
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Lille, le lundi 29 juin 2020

Communiqué de presse

Prévention des cambriolages – Opération tranquillité vacances



Comme chaque année une grande partie de la population s'apprête à se rendre sur son lieu de villégiature. A cette occasion, la direction départementale de la sécurité publique du Nord lance un appel à la vigilance pour la protection des habitations et la lutte contre les cambriolages.

Afin de bénéficier de cette surveillance totalement gratuite, il suffit de vous rendre au moins 48 heures avant votre départ dans le commissariat du lieu de votre résidence muni d'une pièce d'identité. Quelques informations vous seront demandées :

- le numéro de téléphone de la personne à contacter en cas de problème,
- les identités des personnes qui ont les clefs et qui sont susceptibles d'accéder à votre domicile pendant votre absence,
- toutes les informations utiles (immatriculation des véhicules restant sur place, etc..).

Les policiers veilleront sur votre domicile en effectuant des passages réguliers durant toute la durée de votre séjour. Les policiers ne prennent pas les clefs des habitants, et réalisent des passages uniquement à l'extérieur de l'habitation ou dans les parties communes.



 **Télécharger et remplir le formulaire sur www.interieur.gouv.fr: rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques**

 **Se rendre dans un commissariat pour s'inscrire (jusqu'à 48h avant le départ)**

 **Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre surveillent le domicile par des passages réguliers et aléatoires**

 Télécharger la plaquette « Contre les cambriolages, les bons réflexes » sur www.interieur.gouv.fr : rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques > Mon domicile

Bonnes pratiques pour limiter le risque d'effraction :

Afin d'éviter d'attirer l'attention des individus mal intentionnés, il appartient à chacun de rester vigilant et d'adopter quelques bons réflexes pour éloigner les malfaiteurs, toujours plus inventifs pour s'approcher des habitations en l'absence de leurs occupants, tels que :

- veillez à fermer correctement les portes et les volets,
- ne laissez pas le courrier s'empiler dans les boîtes aux lettres mais le faire relever par une personne de confiance,
- des équipements peuvent aussi être utilisés pour dissuader (prise de type « minuteur » pour déclencher certaines lampes sans présence dans le logement...),
- pensez à transférer vos appels sur le téléphone d'une personne de confiance,
- il est important de « faire vivre » son habitation afin de dissuader les personnes mal intentionnées de s'approcher du domicile,
- évitez de laisser de l'argent ou des objets de valeur dans un domicile vide d'occupant,
- ne communiquez pas d'informations personnelles sur les réseaux sociaux telles que la date, la durée de vos vacances.